

**Hazebrouck, le 8 novembre 2011**

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Coeur de Flandre

à

Monsieur le Vice Président du Conseil Régional en  
charge de l'Aménagement du Territoire, de  
l'Environnement et du Plan Climat Régional

**Nos réf : 3148/JP/ANS/SW**

**Objet : Schéma Régional Climat Air Energie**

Monsieur le Vice Président,

Vous m'avez proposé de donner un avis sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Nord Pas de Calais avant le 15 novembre 2011. Je vous en remercie.

Vous trouverez donc ci-joint l'avis du Syndicat Mixte du Pays Coeur de Flandre qui a, entre autres, pour mission la réalisation, la mise en oeuvre et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Energie Territorial de Flandre Intérieure.

Cet avis porte un regard local sur les 42 orientations du SRCAE.

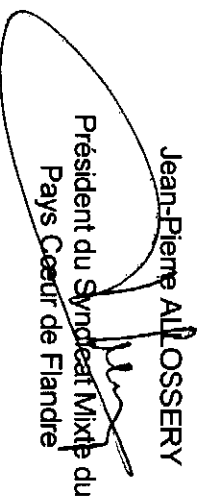
Tout en saluant le travail de synthèse et les nombreux échanges, j'en profite au passage pour suggérer si possible que soient apportés des compléments ou précisions sur :

- l'articulation pratique entre les différents documents de planification régionaux et locaux (volet climat du SRADT, SRCAE, plan climat régional, plans climats territoriaux, SCOT(s)),
- la traduction locale des orientations du SRCAE dans les dispositifs et politiques publiques nationaux et régionaux,
- les 2 ou 3 pistes d'actions locales prioritaires pour chaque orientation.

Le territoire est par ailleurs intéressé pour participer, accompagner ou expérimenter certaines de ces pistes d'actions.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice Président, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre ALLOSSERY  
Président du Syndicat Mixte du  
Pays Coeur de Flandre



Copie : Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**OBJET : avis sur le SRCAE Nord-Pas-de-Calais**

Le présent avis tente de relier les orientations du SRCAE aux politiques en cours sur le territoire du Pays Cœur de Flandre.

	<b>Orientations SRCAE</b>	<b>Remarques/traduction dans les documents stratégiques locaux</b>
<p>AT1 Favoriser le développement local des réseaux de chaleur et de froid en privilégiant les énergies renouvelables et de récupération</p>	<p>Pas d'orientation en ce sens dans le PCET Cœur de Flandre Orientation difficile à appréhender de part la connaissance imparfaite du potentiel local (exemple toutefois de potentiel connu : établissements Baudellets) Un recensement pourrait être effectué compte tenu de la présence sur le territoire d'industries (Roquette, ...) et d'un incinérateur. Pas de zone urbaine dense d'ampleur sur le territoire toutefois</p>	<p>L'effort à fournir au niveau local est important L'objectif de ne pas consommer plus de 500ha/an au niveau régional est à rapprocher et à travailler par rapport à l'objectif du SCOT de Flandre Intérieure : consommation maximum de 680ha/20 ans. Si l'éventuelle révision du SCOT devra prendre en compte ce facteur, la sensibilisation sur la baisse de la consommation foncière est déjà en cours sur le territoire via notamment la mise en compatibilité des PLU (objectif du SCOT de développer 20% des nouvelles constructions de logement en zone U notamment) et le PCET Cœur de Flandre.</p>
<p>AT2 Freiner l'étalement urbain en favorisant l'aménagement de la ville sur elle-même</p>		<p>Le territoire du Pays Cœur de Flandre comprend la forêt de Nieppe qui constitue un important cœur forestier au niveau régional. Le développement des boisements pourra être concilié avec le développement des haies ; certaines actions du Pays vont en ce sens (MAET). Le PCET Cœur de Flandre propose en outre le développement d'une filière bois-énergie à courte rotation. Enfin, le suivi des PLU implique un suivi des consommations foncières et la préservation des espaces agricoles de qualité, dont les prairies. D'autres projets portés par le territoire pourraient être renforcés : observation foncière, plantations d'arbres, mise en œuvre de la trame verte et bleue</p>
<p>AT3 Augmenter quantitativement et qualitativement la surface des espaces boisés et forestiers et pérenniser les surfaces de prairies</p>		
<p>AT4 Densifier les centralités urbaines bien desservies par les transports en commun</p>		<p>Cette orientation est inscrite dans le PCET Cœur de Flandre. Elle est en outre inscrite dans le SCOT de Flandre intérieure et fait l'objet d'un suivi dans le cadre de sa mise en œuvre. Le Cœur de Flandre n'est pas constitué de pôle urbain majeur mais les principales villes centres ont un projet de renforcement ou de création de centralités (pôle d'échanges, pôles multimodaux, ...). Le lien avec les TC est étudié également dans</p>
<b>Aménagement du territoire</b>		

	<p>ATS Faire progresser la mixité fonctionnelle dans les tissus urbains existants et dans les projets</p> <p>MP1 Prendre en compte les émissions de GES indirectes dans l'élaboration des PCET afin d'optimiser leur impact sur le global et de multiplier les leviers d'actions</p>	<p>les projets d'aménagement habitat et économique de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de SHON que le syndicat mixte suit. Mise en œuvre de cette orientation à préciser concernant les autres documents de planification (PLU, PLDE, ...)</p> <p>Cette orientation du SRCAE est inscrite dans le SCOT de Flandre intérieure et fait donc l'objet d'un suivi local.</p>
<p><b>Modes de production et consommation</b></p>	<p>MP2 Consommer moins : sensibiliser et mettre à disposition des consommateurs des moyens pour optimiser les achats en fonction de la satisfaction des besoins</p> <p>MP3 Consommer mieux ; sensibiliser et mettre à disposition des consommateurs les moyens pour favoriser les biens et services sobres en Carbone</p> <p>MP4 Favoriser les modes de production sobres en carbone</p> <p>BAT1 Achever la réhabilitation thermique des logements antérieurs à 1975 d'ici 2030</p>	<p>A ce jour les émissions indirectes n'ont pas été évaluées ou prises en compte dans les différentes actions inscrites dans le PCET. Néanmoins, elles pourront peut être être évaluées dans le cadre du Bilan carbone et précisées au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.</p> <p>Le territoire est intéressé par la méthodologie et l'accès aux données proposés par le SRCAE.</p> <p>Le PCET Cœur de Flandre comporte un volet production et consommation responsables. Une orientation spécifique prévoit la réalisation d'un guide pratique des réflexes de consommation « économes en GES » et adaptés aux besoins des consommateurs. Ce document sera accompagné d'un programme d'animation et de sensibilisation, de manière à renforcer la sensibilisation des publics cibles. Des actions visent également le rapprochement des producteurs et consommateurs via le développement de circuits courts, ou le développement du principe déco-conception</p>
<p><b>Bâtiment</b></p>	<p>BAT2 Rénover le parc tertiaire</p> <p>BAT3 Informier et former les acteurs du bâtiment pour une mise en œuvre rapide des futures RT sur les logements neufs</p> <p>BAT4 Favoriser l'indépendance aux énergies fossiles en adoptant des technologies performantes</p> <p>BAT5 Encourager l'amélioration de la performance et de la qualité des appareils de chauffage-bois et du bois utilisés</p> <p>BAT6 Diffuser les systèmes de production d'eau</p>	<p>Suite à la réalisation de diagnostics énergétiques sur un échantillon de logements au cours de l'élaboration de son PCET, le territoire attend des précisions sur le soutien régional pour envisager la poursuite d'actions concrètes de réhabilitation Fort intérêt pour creuser la question du financement EIE présent sur le territoire et à maintenir</p> <p>Une action est proposée pour le diagnostic énergétique des bâtiments publics. Pas de perspective plus large à ce jour sur le bâtiment tertiaire au sens large mais fort intérêt pour le sujet</p> <p>Le PCT cœur de Flandre prévoit la relance d'un club d'artisans en éco-construction qui pourra être un vecteur d'information et de formation sur les nouvelles normes.</p> <p>Pas de lien dans le PCT Cœur de Flandre avec la performance de l'appareillage de chauffage, faute nous semble t il de lever possible à une échelle locale.</p> <p>Concernant les modes de production d'énergies renouvelables, les filières méthanisation et bois-énergie ont été inscrites à l'échelle d'études de faisabilité. Le solaire photovoltaïque fera l'objet d'une sensibilisation locale, la perspective sous-</p>

	<p>chaude sanitaire les plus performants</p> <p>BAT7</p> <p>Limiter les consommations d'électricité spécifique par l'amélioration des équipements et l'adoption de comportements sobres</p>	<p>jacente étant le développement sur les toitures des bâtiments publics.</p> <p>Quoi qu'il en soit, une sensibilisation sur les réflexes de consommation plus sobres sera mise en œuvre, notamment via un guide éco-citoyen sur la production et consommation responsables</p>
	<p>TV1</p> <p>Créer les conditions favorables de l'intermodalité et du développement ambitieux de la marche à pied et du vélo</p>	<p>Le Pays Cœur de Flandre est un territoire à dominante rurale, certes maillé de villes et de bourgs mais où les connexions en transports en commun ne semblent pas toujours optimales. Deux pôles d'échanges et un pôle intermodale sont en cours d'études et pourront renforcer l'intermodalité entre les villes centres et les territoires voisins.</p> <p>Des actions spécifiques du PCT visent à renforcer l'intermodalité dans les communes.</p> <p>La mise en œuvre du SCOT permet en outre de développer la prise en compte des liaisons douces sécurisées dans les PLU et les projets d'aménagement économique et d'habitat.</p>
	<p>TV2</p> <p>Optimiser et développer l'offre de TC et leur usage par le plus grand nombre</p>	<p>Voir ci-dessus.</p> <p>Le PCT prévoit de développer l'information sur les transports en commun et leur « facilité » d'usage.</p>
	<p>TV3</p> <p>Encourager l'usage de véhicules les moins émetteurs en GES</p>	<p>Non envisagé à ce jour par le territoire</p>
	<p>TV4</p> <p>Limiter l'usage de la voiture et ses impacts en promouvant de nouvelles pratiques de mobilité</p>	<p>Actions PCT prévues pour la connaissance des pratiques de covoiturage sur le territoire et leur encouragement.</p> <p>Démarches locales de PDE à partager et à faire connaître</p> <p>Analyse des zones possibles de covoiturage (à explorer)</p>
	<p>TM1</p> <p>Favoriser les alternatives au transport routier en développant les capacités multimodales et les chaînes multimodales</p>	<p>Un enjeu fort de chaîne multimodale existe dans le sud du périmètre du Pays Cœur de Flandre, dans la vallée de la Lys. Les réflexions sont encore en amont mais posent la question de la maîtrise d'ouvrage de projets d'envergure supra-régionale (lien Canal Seine-Nord/ports de Dunkerque/Anvers)</p> <p>Réflexion en cours au niveau du territoire pour bénéficier de l'influence du futur canal seine nord</p>
	<p>TM2</p> <p>Poursuivre et valoriser les démarches d'amélioration d'efficacité énergétique et de sobriété engagées par les transporteurs routiers</p>	<p>Territoire intéressé par la réflexion autour du type de véhicules qui traversent les territoire</p>
	<p>TM3</p> <p>Favoriser des formes de logistiques urbaines plus efficaces énergétiquement</p>	<p>Non envisagé à ce jour par le territoire</p>
<b>Industrie</b>	<p>Indus1</p> <p>Amplifier le développement de l'efficacité énergétique et la maîtrise des rejets atmosphériques</p>	<p>Difficile à appréhender à l'échelle locale, d'autant que les entreprises fortement émettrices ont tendances à être volontaristes sur le sujet et déjà engagées dans une démarche de maîtrise des rejets.</p> <p>Intérêt toutefois pour participer à une réflexion sur le sujet</p>
	<p>Indus2</p> <p>Anticiper et accompagner les ruptures technologiques, notamment dans le choix des matières premières</p>	
<b>Transports marchands</b>		
<b>Transports de voyageurs</b>		

<p><b>Agriculture</b></p> <p><b>Agri1</b> Réduire les apports minéraux azotés en lien avec les évolutions des pratiques agricoles</p> <p><b>Agri2</b> Prendre en compte les enjeux de réduction des émissions de GES et de particules dans les pratiques agricoles relatives à l'élevage</p> <p><b>Agri3</b> Accompagner l'amélioration de l'efficacité énergétique et la maîtrise des rejets de polluants des exploitations agricoles</p>	<p>Le Pays Cœur de Flandre met en œuvre les mesures agro-environnementales et des actions de sensibilisation aux pratiques agro-environnementales et aux pratiques économes en émissions de GES ont été inscrites au PCT. Les aspects liés à l'émissions de polluants et de particules n'ont en revanche pas été traités.</p> <p>Action à noter : expérimentation de l'entreprise Bonduelle de nouvelles techniques de travail de la terre moins impactantes sur l'environnement</p>
<p><b>Energies renouvelables</b></p> <p><b>ENR1</b> Atteindre les objectifs les plus ambitieux inscrits dans le schéma régional éolien</p> <p><b>ENR2</b> Développer le solaire photovoltaïque, en priorité sur toiture</p> <p><b>ENR3</b> Développer la méthanisation des déchets agricoles et ménagers.</p>	<p>Seules quelques communes de la frange sud-sud-ouest semblent éligibles. En outre, le SCOT n'autorise le développement que sous forme de parc, rendant plus difficile la définition d'aires d'accueil.</p> <p>La question des ZDE urbaines semble à creuser</p> <p>Sensibilisation prévue au PCT mais concernant le développement sur les bâtiments publics. Le territoire est doté d'un EIE par le biais duquel la sensibilisation et l'information aux particuliers est effectuée, qui plus est en apportant une information fiable sur les conditions techniques et les points de vigilance sur la mise en œuvre.</p> <p>Un diagnostic sur la faisabilité de la filière méthanisation est inscrit au PCT.</p>
<p><b>Qualité de l'air</b></p> <p><b>AIR1</b> Améliorer les connaissances et l'information sur la qualité de l'air et l'origine de la pollution</p> <p><b>AIR2</b> Approfondir les connaissances des impacts de la qualité de l'air et informer populations et acteurs</p> <p><b>AIR3</b> Réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air</p> <p><b>AIR4</b> Mieux évaluer et réduire les impacts des plans et projets sur les émissions de PM10 et NOx</p>	<p>Le SCOT, dans son diagnostic a relevé les zones sensibles. A expertiser localement</p>
<p><b>Adaptation au changement climatique</b></p> <p><b>Adapt1</b> Améliorer la connaissance sur les effets probables du changement climatique</p> <p><b>Adapt2</b> Intégrer aux révisions du SDAGE et des SAGE l'impact des effets du changement climatique</p> <p><b>Adapt3</b> Elaborer et mettre en œuvre des stratégies d'aménagement et de gestion foncière adaptées au risque de submersion marine</p> <p><b>Adapt4</b> Anticiper les effets du changement climatique et faire évoluer en conséquence le mode de gestion des eaux continentales</p>	<p>Action semblant dans un premier temps être à l'échelle régionale</p> <p>Plutôt du ressort des SAGE et du SDAGE</p>

dans les Wateringues.	
<p><b>Adapt5</b> Prévenir les phénomènes d'îlots de chaleur urbains dans les projets d'aménagement, en favorisant l'accès de la nature en ville et en s'appuyant sur la mise en œuvre du Plan canicule</p>	<p>Les principaux pôles urbains du territoire mènent actuellement une politique de renaturation, de développement d'espaces verts et de biodiversité qui permettent de remailler des couloirs biologiques en ville</p>
<p><b>Adapt6</b> Renforcer l'information et la sensibilisation sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles</p>	<p>Le territoire est concerné par un aléa moyen ou fort qui a déjà été intégré aux documents cadres (PPRI, SCOT) et dont la mise en œuvre est suivie notamment au travers le suivi des PLU.</p>